

Fonds Fidelity FNB Simplifié – Conservateur

Série B

8 NOVEMBRE 2024

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds Fidelity FNB Simplifié – Conservateur - série B (le « Fonds ») dont vous devriez prendre connaissance. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Fidelity Investments Canada s.r.i. (« Fidelity ») au 1 800 263-4077 ou à l'adresse sc.francais@fidelity.ca, ou visitez le [fidelity.ca](https://www.fidelity.ca).

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

BREF APERÇU

CODES DU FONDS	(\$ CA) FSI : 7569	GESTIONNAIRE DU FONDS	Fidelity Investments Canada s.r.i.
DATE DE CRÉATION DE LA SÉRIE	25 janvier 2022	GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE	Fidelity Investments Canada s.r.i.
VALEUR TOTALE DU FONDS AU 30 SEPTEMBRE 2024	330,5 millions \$	DISTRIBUTIONS	Annuelles, de mi-décembre à fin décembre
RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG)	1,70 %	PLACEMENT MINIMUM†	Initial : 500 \$, supplémentaire : 25 \$

† Ces montants peuvent changer de temps à autre, et Fidelity peut renoncer à cette exigence.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le Fonds investit dans le FNB Fidelity Simplifié – Conservateur (le fonds sous-jacent), qui vise à obtenir un revenu et une croissance du capital au moyen de rendements totaux en utilisant une approche stratégique de répartition de l'actif. Le fonds sous-jacent investit principalement dans d'autres fonds sous-jacents qui offrent une exposition à un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe mondiaux, en privilégiant généralement les titres à revenu fixe, et qui peuvent procurer une légère exposition à des cryptomonnaies.

Le fonds sous-jacent adopte en général un guide de composition neutre d'environ 40 % en titres de capitaux propres mondiaux, d'environ 59 % en titres à revenu fixe mondiaux et d'environ 1 % en cryptomonnaies. Le fonds sous-jacent fera l'objet de rééquilibrages annuels et périodiques.

Les tableaux ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du fonds sous-jacent au 30 septembre 2024. Les placements du fonds sous-jacent sont appelés à changer.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS (30 SEPTEMBRE 2024)

1	FNB indiciel Fidelity Obligations canadiennes - Approche systématique	43,96 %
2	Billets du Trésor américain	6,29 %
3	FNB Fidelity Momentum Amérique	5,40 %
4	FNB Fidelity Actions américaines de grande qualité	5,01 %
5	FNB Fidelity Valeur Amérique	4,92 %
6	FNB Fidelity Actions américaines à faible volatilité	4,92 %
7	FNB Fidelity Momentum international	2,53 %
8	FNB Fidelity Momentum Canada	2,50 %
9	FNB Fidelity Actions canadiennes à faible volatilité	2,45 %
10	FNB Fidelity Actions canadiennes de grande qualité	2,44 %

Pourcentage total des 10 principaux placements 80,42 %

Nombre total de placements 1 649

RÉPARTITION DES PLACEMENTS (30 SEPTEMBRE 2024)

PAR PAYS (COMPREND LA TRÉSORERIE)	%	PAR TYPE D'ACTIF	%
Canada	50,56 %	Obligations	56,80 %
États-Unis	34,30 %	Actions	40,82 %
Japon	2,76 %	Trésorerie	2,37 %
Royaume-Uni	2,32 %	Titres convertibles	0,01 %
Allemagne	1,29 %		
France	1,16 %		
Multinationales	1,12 %		
Autres pays et actifs nets	6,49 %		

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup au fil du temps. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins, mais il est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Fidelity estime que le niveau de volatilité de ce Fonds est **faible à moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

AUCUNE GARANTIE

Comme la plupart des fonds communs de placement, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer tout l'argent que vous avez investi.

APERÇU DU FONDS

Fonds Fidelity FNB Simplifié – Conservateur
Série B



■ QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement des parts de série B du Fonds au cours de la dernière année. Le rendement est présenté après déduction des frais. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

RENDEMENTS ANNUELS

Le graphique indique le rendement des parts de série B du Fonds au cours de la dernière année. La valeur du Fonds n'a pas diminué au cours de la dernière année. Les rendements indiqués et leur variation d'une année à l'autre peuvent vous aider à évaluer les risques associés au Fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



MEILLEUR ET PIRE RENDEMENTS SUR TROIS MOIS

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendements des parts de série B du Fonds sur trois mois au cours de la dernière année. Ces rendements sur trois mois pourraient augmenter ou diminuer dans l'avenir. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	RENDEMENT	3 MOIS SE TERMINANT LE	SI VOUS AVIEZ INVESTI 1 000 \$ AU DÉBUT DE LA PÉRIODE
Meilleur rendement	8,2 %	31 janvier 2024	Votre placement augmenterait pour s'établir à 1 082 \$
Pire rendement	-3,3 %	31 octobre 2023	Votre placement chuterait pour s'établir à 967 \$

RENDEMENT MOYEN

Une personne qui aurait investi 1 000 \$ dans des parts de série B du Fonds à la date de sa création aurait accumulé 1 128 \$. Cela représente un rendement annuel composé de 4,6 %.

■ À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Aux investisseurs qui :

- prévoient détenir leur placement à moyen terme
- souhaitent obtenir une exposition à des titres de capitaux propres et à des titres à revenu fixe du monde entier et une légère exposition à des cryptomonnaies
- veulent profiter de l'avantage d'un portefeuille diversifié dans un seul fonds
- peuvent s'accommoder de la volatilité des rendements généralement associée aux placements dans des titres de capitaux propres et des cryptomonnaies

■ COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais et les charges que vous pourriez devoir payer pour acheter, détenir et vendre des parts de série B du Fonds. Les frais et les charges, y compris les commissions, peuvent varier entre les séries d'un fonds et entre les fonds. Des commissions plus élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1 FRAIS DE SOUSCRIPTION

Vous pourriez devoir payer des frais de souscription à l'achat des parts de série B du Fonds.

OPTION DE FRAIS DE SOUSCRIPTION	LES FRAIS QUE VOUS VERSEZ À L'ACHAT DE VOS PARTS		
	EN POURCENTAGE (%)	EN DOLLARS	COMMENT ÇA FONCTIONNE
Frais de souscription initiaux	0 % à 5 % du montant de l'achat	0 \$ à 50 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie	- Vous décidez du taux avec votre représentant. - Les frais de souscription initiaux sont déduits du montant de l'achat et sont versés à la société de votre représentant à titre de commission.

2 FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement que vous obtenez sur votre placement.

Au 31 mars 2024, les frais associés au Fonds représentaient 1,76 % de sa valeur, ce qui équivaut à 17,60 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	TAUX ANNUEL (EN TANT QUE % DE LA VALEUR DU FONDS)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi), des frais d'administration fixes, et de certains frais d'exploitation (coûts du fonds) du Fonds. Fidelity a renoncé à certains frais liés au Fonds. Si elle ne l'avait pas fait, le RFG aurait été plus élevé.	1,70 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du Fonds.	0,06 %
FRAIS DU FONDS	1,76 %

APERÇU DU FONDS

Fonds Fidelity FNB Simplifié – Conservateur
Série B



■ COMBIEN CELA COÛTE-T-IL? (SUITE)

Renseignements sur la commission de suivi

Les commissions de suivi sont des commissions régulières. Fidelity verse des commissions de suivi à tous les courtiers, y compris les courtiers à escompte, tant que vous possédez des titres du Fonds. Ces commissions concernent les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. Ces commissions sont notamment versées à des courtiers à escompte pour l'ensemble des services, outils et autres types d'assistance qu'ils offrent.

La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion et calculée en fonction de la valeur de votre placement.

COMMISSION DE SUIVI

EN POURCENTAGE (%)	EN DOLLARS
Jusqu'à 1,000 % de la valeur de votre placement chaque année	De 0 \$ à 10,00 \$ chaque année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie

■ AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achetez, conservez, vendez ou échangez les parts du Fonds.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations à court terme	Si vous vendez ou échangez des parts dans les 30 jours suivant votre premier achat ou échange visant le Fonds, vous <i>devrez</i> verser 1 % de la valeur de ces parts. Si vous vendez ou échangez des parts dans les 30 jours suivant votre dernier achat ou échange visant le Fonds, vous <i>pourriez</i> devoir verser 1 % de la valeur de ces parts ou votre compte pourrait faire l'objet d'une restriction ou d'une fermeture. Ces frais sont versés au Fonds.
Frais d'échange	La société de votre représentant pourrait vous imputer jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous échangez contre des titres d'une autre série du Fonds ou d'un autre Fonds Fidelity.
Frais pour rachats appréciables	Si vous avez été informé que vous détenez un pourcentage appréciable des titres d'un Fonds, vous <i>serez</i> assujéti à une pénalité de 1 % de la valeur des parts que vous vendez ou échangez si vous vendez ou échangez ces parts du Fonds dans les 30 jours suivant votre dernier achat ou échange visant les titres du Fonds. Vous <i>pourriez</i> être assujéti à une pénalité de 1 % de la valeur des parts si vous omettez de fournir à Fidelity le préavis requis avant d'effectuer un rachat appréciable. Ces frais sont versés au Fonds.

■ ET SI JE CHANGE D'AVIS?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résilier un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'intenter une poursuite en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour plus de renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

■ POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Fidelity ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Fidelity Investments Canada s.r.l.	TÉLÉPHONE :	416 307-5200
483 Bay Street, North Tower	SANS FRAIS :	1 800 263-4077
Suite 300	COURRIEL :	sc.francais@fidelity.ca
Toronto (Ontario) M5G 2N7	SITE WEB :	fidelity.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.